

# Un nouveau produit à base de nicotine soulève des inquiétudes

Bien que l'entrée sur le marché du sachet de nicotine, promu comme une méthode pour arrêter de fumer, ait été approuvée par Santé Canada en juillet 2023, son encadrement suscite des inquiétudes, particulièrement en ce qui concerne la vente aux adolescents.



Devin  
Ashton-Beaucage

devin.ashton-beaucage@acadienouvelle.com

La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac soutient que ce genre de produits de nicotine de type pharmaceutique sert davantage à assurer la survie de l'industrie du tabac qu'à atténuer les effets néfastes qui peuvent affecter les fumeurs.

En Colombie-Britannique et au Québec, la vente de ces sachets - qui se glissent entre la lèvre supérieure et la gencive -, est maintenant restreinte aux comptoirs de pharmacies, mais la Coalition déplore le manque d'encadrement du gouvernement fédéral au niveau de la vente et de la promotion.

La présidente de la Coalition affirme que la consommation de sachets de nicotine ne se fait pas forcément dans un contexte d'arrêt de tabagisme et pourrait plutôt s'ajouter à un éventail d'autres produits.

Flory Doucas s'appuie entre autres sur une étude de la National Library of Medicine qui indique que ce genre de produit peut potentiellement créer une dépendance à la nicotine chez les jeunes et les amener à consommer d'autres produits de tabac.

«Par exemple, des jeunes pourraient utiliser les sachets de nicotine en classe et continuer de vapoter ou fumer à l'extérieur», dit-elle.

«Habituellement, on tend à recourir à ce que l'on appelle un principe de précaution dans le domaine de la santé publique, surtout en ce qui a trait aux adolescents, dont les cerveaux sont



«Par exemple, des jeunes pourraient utiliser les sachets de nicotine en classe et continuer de vapoter ou fumer à l'extérieur», estime Flory Doucas. - Archives

encore en développement», note la directrice adjointe du secteur d'administration publique et de gestion des services de santé de l'École des hautes études publiques (HEP) de l'U de M, Stéphanie Collin.

Mme Collin indique également que l'encadrement devrait chercher à ce que les sachets de nicotine n'attirent pas ceux qui ne consomment pas déjà d'autres produits de l'industrie du tabac. «Il y a encore très peu de recherche sur les effets», ajoute-t-elle.

## À QUI LA RESPONSABILITÉ?

«Le gouvernement fédéral a fixé les conditions de vente de ces produits lorsqu'il les a approuvés. Bien que leur utilisation soit recommandée aux personnes âgées de 18 ans et plus, Ottawa n'a pas fixé d'âge minimum pour l'achat», précise Katelin Dean, qui est agente de communications au ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick.



Stéphanie Collin - Archives

Mme Dean ajoute que les médecins hygiénistes des provinces ont demandé à ce que les sachets de nicotine soient encadrés de manière plus stricte et que des discussions entre les différents responsables sont en cours.

«Les produits de sevrage tabagique sont des outils importants, dont l'efficacité a été prouvée», souligne la conseillère principale des relations avec les médias de Santé Canada, Tammy Jarbeau.

Elle affirme que, bien que le gouvernement fédéral soit responsable de leur classification, c'est aux provinces de réglementer la vente des produits Zonic. Cela dit, elle note que Santé Canada a indiqué «au fabricant qu'il fallait empêcher les jeunes d'avoir accès à ce produit et que l'étiquetage et la publicité devaient indiquer clairement que le produit n'était destiné qu'aux adultes de 18 ans et plus qui essaient d'arrêter de fumer.»

Du côté provincial, on indique cependant que les «sachets de nicotine ne sont pas couverts par les dispositions de la Loi sur les ventes de tabac et de cigarettes électroniques, car ils ne contiennent pas de tabac et ne sont pas des cigarettes électroniques.»

«Zonic a été classé par Santé Canada comme un produit de santé naturel lorsqu'il est vendu avec une teneur en nicotine de 4 mg ou moins», a indiqué Katelin Dean.

«Santé Canada a le pouvoir et la responsabilité d'autoriser la vente de produits de santé naturels au Canada, et il lui incombe d'évaluer la sécurité, l'efficacité et la qualité des produits de santé et d'en autoriser la vente au Canada.»

L'Acadie Nouvelle a visité quatre commerces qui vendent des produits Zonic à Moncton et a constaté qu'ils sont gardés derrière le comptoir. Leur présentoir indique que le produit est destiné aux personnes de 18 ans et plus, et les préposés questionnés ont dit en restreindre la vente aux adultes, ce qui correspond aux personnes de plus de 19 ans au Nouveau-Brunswick. ■

## Publicités

La présidente de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, Flory Doucas, est particulièrement préoccupée par les tactiques de marketing des produits Zonic, qui semblent cibler les jeunes. On met notamment les produits en valeur à l'aide de publicités placées dans les environs des comptoirs de points de vente et en ligne. Zonic a un compte Instagram où sont affichés ses différents arômes de manière colorée. Certaines publications visent les Britanno-Colombiens et déplorent la décision récente du gouvernement de la province de limiter la vente de sachets de nicotine aux comptoirs de pharmacies.

«Nous sommes désolés que ces changements rendent le processus de l'arrêt du tabac encore plus difficile qu'il ne l'est déjà», écrivait Zonic, le 8 février dernier.

«Il y avait aussi plusieurs vidéos sur Internet, mais face aux critiques, la compagnie les aurait retirées», note Mme Doucas.

«Le marketing cible très pernicieusement les adolescents. Les paquets sont très attrayants et il y a différentes saveurs. Pour moi, c'est là que ça devient dangereux», estime pour sa part Stéphanie Collin.

«Dans la mesure du possible, on veut prévenir une première utilisation d'un produit comme celui-là. On ne veut pas le normaliser chez les jeunes.» - DAB